

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1548)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1357

présenté par
M. Peiro, rapporteur

ARTICLE 12

A l'alinéa 5, substituer aux mots :

« des collectivités territoriales, de l'État »,

les mots :

« de l'État, des collectivités territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.